

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 novembre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-quatre
Le 4 novembre à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 30 octobre 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY – Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - David MENARD - Nathalie TROCHU - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Marie-France JOLY – Clément BESSON - Philippe RIGAUX a donné pouvoir

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Nathalie TROCHU, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

- | | |
|----------|---|
| 24-11-01 | Redevance assainissement 2025
<i>Adoptée à l'unanimité</i> |
| 24-11-02 | Restructuration des locaux accueil public et administration et amélioration énergétique de la mairie – avenants lots 03 et 09
<i>Adoptée à l'unanimité</i> |
| 24-11-03 | Protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture Du risque prévoyance des agents
<i>Adoptée à l'unanimité</i> |
| 24-11-04 | Création d'un emploi permanent
<i>Adoptée à l'unanimité</i> |
| 24-11-05 | Projet centrale solaire Lambrun – constitution de servitudes de diverses natures sur des chemins dépendant du domaine privé de la commune
<i>Adoptée à l'unanimité</i> |

24-11-06 Vente de la maison située 8, rue des Rochers du Val

Décision reportée

24-11-07 Convention Atlantic'eau – rue de la Barre David

Adoptée à l'unanimité

24-11-08 Dernières décisions – Signature de devis

Logement 8, rue des Rochers du Val : un devis a été signé afin de procéder aux Diagnostics obligatoires réalisés par le Petit Diagnostiqueur pour un montant de 450 €

24-11-09 Dernières décisions - DIA

DIA 3, rue de la Barre David : La commune renonce à son droit de préemption
DIA 5, rue du Petit Saint-Christophe : La commune renonce à son droit de préemption.

Séance levée à 22h30

Fait à Grand-Auverné, le 5 novembre 2024

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD